

# Syndrome de Diogène : sensibiliser et former

Le Dispositif d'appui à la coordination a organisé une conférence sur le syndrome de Diogène. Elle était animée par le docteur Jean-Claude Monfort, neuro-psychogériatre. Plus de 250 professionnels ont participé à cette journée de sensibilisation et de formation sur un syndrome particulièrement complexe.

**Ericka Morjon**  
e.morjon@agmedias.fr

En France, une personne sur 2 000 serait atteinte du syndrome de Diogène. Un chiffre qui n'est qu'une évaluation tant il est compliqué de les répertorier, surtout qu'elles ne se font pas volontairement connaître. En général, ce sont des membres de la famille, des voisins, des propriétaires ou des travailleurs sociaux qui les signalent. Pour résumer, ce syndrome, qui n'est pas une maladie en soi, se caractérise par l'accumulation d'objets et de déchets au domicile, la négligence de l'hygiène corporelle et domestique, l'isolement, le déni du trouble et le refus de toute aide extérieure. Mais

bien sûr, comme tout résumé, cette description est bien imparfaite à raconter cette situation et cette souffrance. Et c'est pour mieux l'appréhender que le docteur Jean-Claude Monfort a été invité de l'Hexagone pour former et échanger avec les professionnels locaux.

## Qu'est-ce qu'un « Diogène » ?

La définition d'un « Diogène » ne souffre aucun raccourci tant elle est complexe. « C'est une personne qui aurait besoin de tout et qui ne demande rien, c'est le critère principal et obligatoire. Puis, cette personne a trois options possibles, sur la relation aux objets, la relation au corps et la relation aux autres. Si les

trois sont là, c'est un Diogène complet, s'il n'y a qu'une ou deux options, c'est un Diogène partiel », explique le docteur Jean-Claude Monfort. Un Diogène se situe aux extrêmes. Sur les objets, ce sont des personnes qui sont soit dans le toujours plus, soit dans le toujours moins. Sur la relation au corps, soit c'est le dénuement et la négligence, soit ce sont des esthètes. Et cela peut être les deux en même temps, raconte le docteur Monfort : « Une personne souffrant de ce syndrome peut cumuler les couches de vêtements sur elle, on parle de pelures d'oignon. La première est impeccable, et la dixième au contact de la peau est tellement sale et là depuis longtemps qu'on ne peut même pas la décoller, et bien sûr avec une puanteur corporelle ». Enfin, sur la relation aux autres, soit c'est un désintérêt et l'isolement social, soit c'est un intérêt extrêmement fort. Et ces deux extrémités opposées peuvent cohabiter. « Par exemple, une pièce totalement vide suivie d'une pièce totalement pleine. Ou une personne qui vit dans le plein pendant 10 ans puis dans le vide pendant 10 ans. C'est dynamique et



Le docteur Jean-Claude Monfort a partagé plus de vingt ans d'observations avec son auditoire.

Ericka Morjon

cela peut aller d'une extrémité à une autre ».

## « Quand on enlève trop vite, on les tue »

Le syndrome naîtrait à la suite de traumatismes vécus pendant la petite enfance. « Au pays des Diogènes, nous sommes au pays des traumatismes. Toutes les personnes que j'ai rencontrées sont nées au paradis, elles sont passées dans les premières semaines ou années de vie par l'enfer c'est-à-dire un endroit où on n'a rien et où on aurait besoin de tout. Et elles ont survécu. Et si elles ne meurent pas, elles se sentent invisibles à leurs yeux et aux yeux des autres. Et arrive un deuxième traumatisme et là, la diogénisation arrive », détaille le docteur Monfort. Évidemment, ce ne sont pas toutes les personnes qui ont subi des traumatismes dans

leur petite enfance qui vont développer un syndrome de Diogène. Ce que le spécialiste est venu partager, ce sont plus de vingt ans d'observations, de tâtonnements et aussi d'erreurs. Parmi ces dernières, le désir légitime et spontané de vider et nettoyer de force un domicile dans un tel état d'insalubrité. Mais c'est pourtant exactement ce qu'il ne faut pas faire... au risque de tuer, littéralement, les personnes atteintes du syndrome ! « J'ai contribué à la mort prématurée de ces personnes-là car je croyais que ces objets étaient inutiles. Mais en fait, ils ont une fonction de protection. C'est un besoin vital. Quand on enlève trop vite le sale, le plein et l'isolement, on les tue ». La seule solution pour les accompagner, c'est le temps. Qui peut être long. « Il faut ré-introduire une humanité qui leur a manqué quand ils étaient petits ».



Les personnes qui en souffrent refusent toute intervention extérieure.

DR



La conférence a drainé plus de 250 professionnels du médico-social, du social et du sanitaire.

Ericka Morjon

## SANTÉ

## ELLES ONT DIT

## « Établir un lien et une relation de confiance »

**Barbara Bridier,**  
association pour le logement social

« Nous intervenons à la demande des bailleurs sociaux lorsqu'il y a des difficultés, et nous sommes confrontés au syndrome de Diogène. Ce sont les conséquences de l'entassement qui alertent : les nuisances olfactives, la prolifération de nuisibles, des infiltrations. Ce qui intéresse le bailleur, c'est que le logement ne soit pas insalubre et ce qui intéresse les voisins, c'est qu'il n'y ait pas de nuisances. La personne qui vit le syndrome de Diogène est donc considérée comme problématique. Notre intervention est complexe car nous devons à la fois préserver le cadre de vie et la jouissance paisible des locataires de la résidence et en même temps, nous devons prendre en compte la réalité de



la personne qui souffre du syndrome. On a compris au fil des années que le vidage et le désencombrement suscitent de la terreur chez elles et cela peut aller jusqu'à des conduites suicidaires ! Elles le vivent comme un arrachement d'une partie de leur corps. Le vidage génère une souffrance qui peut conduire jusqu'à la mort. Donc on ne le fait plus en première instance. On va d'abord essayer de contenir pour que cela ne déborde pas sur les parties communes, on négocie avec la personne, on propose de l'aide et on attend qu'elle soit prête. La première approche est d'établir un lien et une relation de confiance. Pour moi, la plus grande difficulté aujourd'hui est de contenir les personnes qu'il y a autour et qui voudraient juste être débarrassées de celui qui souffre d'un syndrome de Diogène. C'est de faire accepter aux voisins qu'ils supportent le temps qu'il faut pour construire cette relation. Mais le vidage n'est pas notre priorité et cela les destabilise. Bien sûr que c'est incommode mais il faut laisser le temps qui peut être long et qui, parfois, n'aboutit même pas... »

## « Coordonner la présence de professionnels adéquats »

**Morgane Riot,** responsable du pôle appui et coordination au Dac

« La réponse est à chaque fois unique car chaque personne est différente. Cela demande de faire une évaluation multidimensionnelle avec la personne, ses proches s'il y en a, les professionnels s'il y en a aussi pour bien comprendre et voir ce que l'on peut mettre en œuvre. Cela demande aussi de respecter le temps de l'usager et ses décisions. Sur les problématiques Diogène, cela peut être très long. De plus, cela ne se voit pas forcément de l'extérieur, et quelquefois on découvre le syndrome en venant pour un autre problème. En fonction des besoins de la personne, on va coordonner la présence de professionnels adéquats, par exemple un médecin traitant, de soins infirmiers, des services sociaux, etc. Nous venons comme lien pour mobiliser les acteurs au bon moment c'est-à-dire lorsque la personne est d'accord. On ne peut pas forcer. »



L'un des symptômes courants du syndrome de Diogène est l'accumulation d'objets et de déchets au domicile. DR



Le docteur Jean-Claude Monfort est l'un des spécialistes du syndrome de Diogène. Ericka Morjon



Le Maire de la Ville de Fort-de-France, le Préfet et les partenaires,  
**VOUS INFORMENT DE L'OUVERTURE DE L'APPEL À PROJETS 2024 DU CONTRAT DE VILLE**  
du samedi 1<sup>er</sup> mars au samedi 30 mars 2024, 18H00 (fermeture de la plateforme).

Les porteurs doivent remettre un dossier Cerfa (12156\*05) par projet, accompagné des pièces justificatives réclamées à l'adresse suivante :  
<http://politiqueville.fortdefrance.fr/appeleprojets2024.html>

Les projets devront obligatoirement répondre aux critères d'éligibilité concernant la géographie prioritaire, les priorités 2024 et les publics concernés.

La note de cadrage, le cahier des charges 2024 et les annexes sont consultables sur les liens suivants :

<https://www.fortdefrance.fr/>  
[www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
<https://www.cacem.fr/>

Les actions doivent être menées au bénéfice des habitants (es) des quartiers composant la géographie prioritaire, représentant les 4 périmètres suivants :

- 1) Quartiers Ouest : Centre Ville, Ravine Bouillé, Terre Sainville, Rive droite, Texaco, Trénelles, Citron, Berges de Briand, Pont de chaînes
- 2) Quartiers Sainte Thérèse, Bon Air, Renéville
- 3) Quartier Volga Plage
- 4) Quartier Haut de Dillon, Rivière Roche

L'importance de prendre connaissance des fiches annexes est rappelée

